

1) Retour sur le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2023

Point 26 : Impasse Mirande

En face de l'impasse Mirande, il y a toujours autant de bruit aux passages des voitures et des camions du fait des plaques qui se sont enfoncées. Il y a lieu de refaire la voirie depuis le n°36 jusqu'au n°42.

Réponse : En raison des intempéries, l'intervention a du être décalée. La réfection de la tranchée est prévue en janvier 2024.

Point 51 : Parcours santé

Pour une meilleure visibilité, il est demandé qu'un miroir soit mis en place en haut de la côte du parcours de santé.

Réponse : Le parcours de santé est prioritaire sur le Chemin des Charrois. Un miroir va être mis en place début 2024.

2) Questions / Réponses

Point 53 : RD 919

a) Madame C. SAGASPE s'interroge sur les raisons pour lesquelles les trottoirs ne sont pas terminés : plus de trottoirs devant chez M. et Mme Casta jusqu'à la propriété Lendres. Même remarque depuis la Cité Mirande jusqu'à la propriété de Mme Capdevielle.

Réponse : Le projet est à programmer avec le Conseil Départemental 64. Les travaux sont à la charge du CD64 et de la Ville (non budgétisés à ce jour). Il faut d'abord acquérir les terrains nécessaires aux aménagements.

b) Les participants pensent qu'un radar pédagogique devrait être mis en place à la sortie d'Oloron, après la ferme Larrroude.

Réponse : La pose du radar est prévue en janvier 2024.

c) Les participants demandent le traçage d'une ligne blanche continue à la sortie d'Oloron, afin que les véhicules réduisent leur vitesse et éviter les dépassements dangereux.

Réponse : Il s'agit d'une compétence du CD64.

d) Au n°610, sur le trottoir, un poteau a été cassé mais il reste un morceau du socle. Les participants demandent s'il est possible de remettre en place le panneau de limitation de vitesse.

Réponse : Oui, le panneau va être remis en place.

Point 54 : Chemin du poète

a) Un participant à la réunion pose la question suivante : que faire avec les motos qui roulent sur 1 roue ?

Réponse : Les auteurs de rodéos urbains peuvent être sanctionnés par la Police Municipale ou par la Gendarmerie, seulement s'ils sont pris sur les faits.

Les contrevenants pourront être placés en garde à vue et les engins utilisés pourront être saisis puis confisqués. Les mis en cause pourront aussi être jugés en comparution immédiate.

b) Où en sont les travaux de mise en place de la fibre ?

Réponse apportée lors de la réunion (par l'un des participants) : Les travaux vont reprendre en 2024, au mieux, au troisième trimestre.

Point 55 : Chemin des Barthes

a) Deux participantes s'inquiètent car elles ont entendu qu'il y aurait un projet de mettre cette voie de circulation en sens unique, depuis la propriété de M. et Mme Oscamou jusqu'à la RD 919 (Route de Barétous). Qu'en est-il ?

Ce projet ne fait pas l'unanimité auprès des habitants.

Réponse : Les Services Techniques n'ont pas connaissance de cette proposition de sens unique.

b) Le curage des fossés peut-il être fait ?

Réponse : Oui, les travaux sont programmés en janvier 2024.

Point 56 : Parcours santé

a) Est-il possible d'ajouter un ou plusieurs bancs près de l'atelier « l'araignée » ?

Cet atelier est entouré d'un fil électrifié qui est vraiment très près de la surface de jeu. Les participants pensent qu'il faudrait déplacer ce fil afin de dégager un plus grand espace autour de ce jeu.

Réponse : Des bancs vont être mis en place par les Services Techniques.

Une clôture va également être mise en place afin de sécuriser l'atelier.

b) Deux participantes remarquent l'absence d'un atelier pour les enfants âgés de 5/6 ans à 10 ans.

Réponse : Les Services Techniques ont bien noté la demande qui sera proposée au budget 2024. Elle peut également être proposée au budget participatif.

c) Demande de mise en place d'arcs pour vélos.

Réponse : Les arcs à vélos ont été mis en place.

Point 57 : Rue de Révol

Un participant fait remarquer que la signalisation indiquant le « centre-ville » est toujours en place et mène invariablement à la rue de Révol qui est en travaux et non accessible actuellement. De plus, cette rue ne sera utilisable que dans le sens de la montée par la suite.

Réponse : Le CD64 va modifier la signalisation de la rocade oloronaise. En fonction de ces modifications, la signalisation du centre-ville sera adaptée.

Point 58 : Cimetière

Une personne se plaint de la présence d'herbe dans les allées du cimetière.

Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ rappelle que les habitants du quartier ont refusé que les graviers soient retirés. Chacun doit entretenir devant l'emplacement de sa concession, même si les services municipaux procèdent à l'entretien du cimetière de St-Pée comme des 6 autres dans les différents quartiers de la ville.

Point 59 : Espaces verts

Différents lampadaires risquent d'être recouverts par le lierre et la végétation, notamment ceux de la propriété Batit Service / Palus (à 300m du stade de rugby), ceux de la propriété Bordatto (en face de l'entrée du stade de rugby) ou encore ceux de la propriété Hourticq située Chemin du poète, entre autres.

Réponse : Les Services Techniques avertissent le gestionnaire des poteaux concernés.

3) Informations

Frelons : Au cours de la réunion, deux frelons volent dans la salle. Ces frelons viennent du conduit de la cheminée. Une intervention rapide a été demandée.

Au lendemain de la réunion, les Services Techniques ont commandé la destruction du nid de frelons. La société A.E.S. 64 (société de désinsectisation) va intervenir prochainement.

Éclairage public : Le changement des ampoules par des LEDS est en cours.

Salle Palas : Les travaux reprennent ce mois-ci. La fin de ceux-ci est prévue pour la fin de l'année 2024.

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu le lundi 22 janvier 2024 à 20h à l'ancienne école